

N°1174 - MARS 2019

## SERVICE DE BROYAGE DE BRANCHAGES À DOMICILE

Suite à vos travaux de jardinage, vous avez de nombreuses branches dont vous voudriez vous débarrasser ?

**Une solution :** l'Administration communale de Viroinval vous propose son service de broyage à domicile.

**Le premier broyage annuel aura lieu les jeudi 25 et vendredi 26 avril 2019 de 08h00 à 16h00 et, si nécessaire, le samedi 27 avril 2019 de 08h00 à 12h00**

**Où faire votre réservation ?** Au service technique communal des travaux - contact 060/37.00.60 de 8 à 12 h et de 13 à 16h. **Les dernières réservations sont fixées au mercredi 24 avril 2019, jusqu'à 12 h.**

Tout renseignement technique peut être obtenu à ce même numéro.

### Rappel des modalités:

1) Les prestations de broyage sont gratuites mais limitées dans tous les cas à une demi-heure par site privé.

2) Ni le personnel ni le matériel de la Commune ne pourront pénétrer dans une propriété privée.

3) Les branchages devront être placés le plus près possible de la voie carrossable mais pour des raisons de sécurité sans entraver la voie publique.

4) Seules les branches coupées dans l'année seront traitées ; les déchets verts au stade de putréfaction ne seront pas acceptés. Le diamètre des branchages ne pourra excéder plus de 8cm. Les troncs et les racines seront donc exclus. L'herbe, le lierre, les orties, les épines ou autres plantes grimpantes ne seront pas considérées comme branchage. Tout élément étranger (métal, plastique) devra être enlevé de chaque branchage. Le gravier, les petits cailloux sont également exclus.

5) Le broyage ne s'effectue plus sur partie privée mais sur la voirie publique (généralement le long de l'habitation du demandeur). Il se peut que la voirie soit souillée par des résidus de broyat restés à l'endroit où le broyage des branches a été réalisé par les ouvriers communaux.

Si c'est le cas, et conformément au Règlement général de Police administrative en application à ce jour, le demandeur devra obligatoirement veiller au nettoyage de la voirie bordant son habitation.

6) Le broyat pourra être conservé si vous en faites la demande lors de l'inscription.

7) Si pour une raison quelconque, le service n'a pas été rendu le jour déterminé, les bois devront être enlevés afin de ne pas perturber la circulation des piétons et véhicules.

8) Le bois destiné au broyage ne pourra provenir d'une exploitation commerciale.

9) Les branches qui ne seront pas traitées par la Commune devront être enlevées par le riverain puis amenées au parc à conteneur où des branchages y sont régulièrement broyés.

Le broyat obtenu est mis gratuitement à votre disposition. Nous vous demandons simplement de vous servir raisonnablement pour que le maximum de personnes puisse en profiter.

## ASSOCIATION DES PÊCHEURS NISMOIS (A.P.N)- CARTES DE PÊCHE

En raison de la fermeture de l'établissement « Le Barrage » à 5670 NISMES, la vente de cartes de pêche de l'A.P.N se fera désormais à la Librairie de l'Eau Noire de Nismes - rue Bassidaine à 5670 NISMES. ATTENTION, pour des raisons pratiques, lors de l'achat, vous devez être muni de votre permis régional.



## VENTE PAR SOUMISSIONS DE BOIS SUR PIED

Il s'agit pour la Commune de Viroinval de 18 lots et pour la Commune de Doische de 5 lots composés essentiellement de résineux divers.

Les soumissions sont à adresser, sous pli recommandé, à Monsieur le Bourgmestre au Parc communal, 1 à 5670 Viroinval, lesquelles **devront parvenir au plus tard le vendredi 29 mars 2019 à 10h** ou être remises en mains propres du président de la vente avant le début de la séance.

**La séance d'ouverture se déroulera le vendredi 29 mars 2019 à 14h00 à la Commune de Viroinval, salle du Collège, Parc Communal, 1 à 5670 Nismes.**

Les catalogues peuvent être obtenus à l'accueil des administrations communales, sur simple demande au 060/31.01.78, par e-mail à l'adresse [stephanie.fosty@viroinval.be](mailto:stephanie.fosty@viroinval.be) ou être téléchargés sur le site [www.viroinval.be](http://www.viroinval.be)

## CAMPAGNE DE DÉRATISATION

**Une campagne de dératisation de la Commune de Viroinval sera entreprise du 09 avril au 10 avril 2019 inclus.** La société ANTICIMEX effectuera le traitement de tous les biens communaux. Gratuitement pendant la campagne, une distribution d'appâts, sur demande, sera organisée auprès des habitants de l'entité (200 gr maximum par habitation).

Renseignements et inscriptions: Service des travaux : 060/37.00.60 de 8h00 à 16h00. **Date limite des inscriptions : 05.04.19**

## JOB ÉTUDIANT - ETÉ 2019 – CPAS DE VIROINVAL

Les étudiants qui souhaitent postuler pour un emploi durant les vacances d'été à la maison de repos « Le Repos des Vallées » à Nismes sont invités à introduire leur candidature, accompagnées d'un curriculum vitae, par écrit au CPAS de Viroinval (Parc communal 2 – 5670 Viroinval), et ce, **avant le 15/04/2019.**

Cette demande doit préciser clairement et impérativement :

- Les coordonnées complètes (nom, prénom, adresse et n° de téléphone) ;
- Les périodes de disponibilité ;
- Le service souhaité ;
- Le n° de registre national, la date et lieu de naissance ;
- Le n° de compte bancaire ;
- Le parcours scolaire.

Types d'emplois proposés et conditions :

- Technicienne de cuisine (dès 16 ans\*)
- Technicienne de surface (dès 16 ans\*)
- Aide-soignante (dès 16 ans\*) ou après la 2ème année bachelier « infirmier » (visa AS)

\* âge acquis au cours de l'année

Dès que le Conseil de l'Action sociale aura statué sur les demandes, les étudiants en seront informés.

**RAMASSAGE DES PMC SUR TOUTE L'ENTITÉ:**

**LES 02,16 ET 30 AVRIL 2019**